Membres	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	15
Exprimés	15
Pour	14
Contre	0
Abstention	1

2026-51

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE D'EYREIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N° 2026-51
Séance du 24 Septembre 2026

Objet : Choix de l'entreprise PIRONTE pour les travaux de rénovation aux logements communaux de la Chèze

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix- huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 10 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre.

Présents : *Mmes LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, MAZEAU Mireille, NOAIHLAC Patricia, GRANCHER Isabelle, DICHAMP Adeline, HASLOUIN Anne-Marie Mrs., RIVIERE Patrice, HERMABESSIERE Patrick, FIEYRE Gilles, SAINNEVILLE Jean-Marie, TEINAURI Matahiari, MONEGER Jérôme, SOULIER Daniel*
Excusé : FLEURY Quentin
Procuration : de M. Fleury Quentin pour Mme LE MIGNON Marie-Pierre
Secrétaire de séance : Matahiari TEINAURI

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les propositions de prix concernant les travaux de remplacement des fenêtres aux deux logements communaux de la Chèze.

Entreprise	Prix HT	TVA	Prix TTC
PIRONTE	8 553,13 €	5,5 %	9 023,55 €
CASSIN	12 126,00 €	5,5 %	12 792,93 €

Considérant l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise PIRONTE pour la réalisation des travaux pour un montant de 8 553,13 € HT soit 9 023,55 € TTC.

- Autorise Madame La Maire à signer toutes les pièces comptables et administratives concernant ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire
Marie-Pierre LE MIGNON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-211908108-20260924-2026-51-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/11/2026

